

Actualisation : Habilitation électrique pour les électriciens

Délibération 51/CP *

OBJECTIF

Vérifier l'adéquation des habilitations obtenues dans le passé avec les activités électriques à risques

COMPETENCES ACQUISES

➤ Selon les activités réalisées, revoir ou connaître les règles de sécurité des habilitations :

Br (chargé d'intervention),
Bc (chargé de consignation),
B1v (intervenant électricien),
B2v (chargé de travaux),
B1 ou h1 (exécutant),
B2 ou h2 (chargé de travaux)...

POUR QUI ?

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

CONTENU DE LA FORMATION

LA THEORIE

- Les installations électriques et généralités
- Les risques liés à l'électricité et les conséquences
- La réglementation et les responsabilités encourues
- Les différentes situations d'urgence
- L'habilitation électrique – l'autorisation de travail
- Les fonctions de l'appareillage basse-tension
- Les mesures de protection
- La consignation électrique
- L'emploi d'outillage électroportatif
- Le matériel et technologie haute tension

**Délibération relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (CTNC)*

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

VALIDATION

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer en fin de formation un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

PRÉREQUIS

- Personnel électricien dont l'habilitation électrique remonte à 3 ans ou dont le suivi annuel montre une évolution des opérations électriques à risques



8 heures – 1 jour



7 h 30 – 16 h 30



5 à 10 stagiaires

RYTHME



19 950 XPF *
28 500 XPF

*** Prix pour le Chef
d'entreprise artisanale**

LIEUX

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié

FORMATEUR

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et de la prévention des risques électriques